

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAC-BROME**

Le 6 août 2018

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 6 août 2018**, à 19h00, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Ronald Myles, Pierre Laplante, Lee Patterson et David Taveroff.

Est absent : monsieur le maire Richard Burcombe.

Tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant Lee Patterson.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Environ vingt (20) personnes assistent à la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1 Ouverture de la séance – Informations générales**

Sur constatation du quorum, le maire suppléant Lee Patterson souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

**2018-08-269 1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour**

*Il est*

*Proposé par Lucy Gagnon*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**2018-08-270 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018**

Le maire et les élus ont reçu copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018.

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018.

**ADOPTÉ**

## 2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Lettre du 11 juillet 2018 du MDMDDET accordant une aide financière de 262 855 \$.

## 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Ken Batley : Demande des précisions concernant le projet du procès-verbal de la séance ordinaire du mois de juillet 2018, disponible sur le site Internet de la Ville. Demande également si d'autres changements de zonage sont à prévoir en lien avec le projet de monsieur Gélinas. Le greffier répond qu'il s'agit d'un projet et qu'une incongruité est rapidement corrigée si on l'en avise par téléphone ou courriel à cet effet. Le conseiller Patterson répond que le promoteur a le droit de faire une ou plusieurs demandes et qu'advenant le cas, la Ville devra les traiter de la manière prévue par la Loi et les règlements municipaux.

Chuck Christie : Demande des précisions concernant le calendrier d'entretien des chemins municipaux en général et du chemin Foster en particulier ainsi que concernant une pancarte. Le conseiller Patterson donne les précisions demandées et s'engage à lui faire un suivi concernant la situation du chemin Foster.

Sandra Reed : Demande des précisions concernant le paiement des taxes municipales dues sur un immeuble. Il demande également si l'entreprise KDC peut expédier et recevoir des marchandises sur le chemin du Mont-Écho. Le directeur général répond que les dossiers des immeubles en défaut de payer les taxes municipales sont en traitement mais souligne que la Ville a entrepris un recours en justice contre ce même propriétaire et a récupéré de celui-ci environ 80 000\$ pour taxes impayées.

## 4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

### 4.1 ADMINISTRATION

#### 2018-08-271 4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

*Il est*

*Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Chèques émis : **1 132 802,61 \$;**
- Comptes à payer : **272 189,25 \$.**

**ADOPTÉ**

#### 4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

2018-08-272

##### 4.1.2.1 Décomptes progressifs

- **Contrat AO 2018-08 (Réfection de la rue Victoria) – Décompte progressif #3**

ATTENDU les recommandations du 19 juillet 2018 de la firme *Les Consultants SM Inc.* pour le paiement du décompte progressif #3 du 18 juillet 2018 au montant de **716 105,54 \$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2018-08 (Réfection de la rue Victoria);

ATTENDU QUE ce montant inclut un coût de 38 631,49 \$, taxes incluses, associé à la modification en cours de travaux dudit contrat;

- **Contrat AO 2018-03 (Remplacement d'aqueduc – Chemin Knowlton) – Décompte progressif #3**

ATTENDU les recommandations du 1<sup>er</sup> août 2018 de la firme *Les services EXP Inc.* pour le paiement du décompte progressif #3 au montant de **45 215,78 \$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2018-03 (Remplacement d'aqueduc – Chemin Knowlton);

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

- **Contrat AO 2018-08 (Réfection de la rue Victoria) – Décompte progressif #3**

QUE le Conseil autorise ou ratifie, selon le cas, la modification du contrat AO 2018-08 (Réfection de la rue Victoria) et le coût associé de 38 631,49 \$, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution de la modification dudit contrat;

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #3 au montant de **716 105,54 \$**, taxes incluses, à la firme ***Excavation St-Pierre et Tremblay Inc.***, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

- **Contrat AO 2018-03 (Remplacement d'aqueduc – Chemin Knowlton) – Décompte progressif #3**

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #3 au montant de **45 215,78 \$**, taxes incluses, à la firme **Bertrand Ostiguy Inc.**, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

*ADOPTÉ*

**2018-08-273 4.1.2.2 Factures diverses**

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes :

- **16 309,01 \$, taxes incluses**, en paiement de la facture #362027 de **Les Consultants SM Inc.** pour services professionnels en exécution du contrat AO 2017-04 (Travaux sur la rue Victoria);
- **3 483,74 \$, taxes incluses**, en paiement de la facture #444417 de **Les Services Exp Inc.** pour contrôle qualitatif en exécution du contrat AO 2017-07 (Travaux rue Victoria);
- **27 838,33 \$, taxes incluses**, en paiement de la facture #762706 de **WSP Inc.** pour services professionnels en exécution du contrat AO 2017-23 (Remplacement de ponceaux);
- **1 248,45 \$** en remboursement au **maire Richard Burcombe** de ses frais de déplacement et de représentation (février à mai 2018).

*ADOPTÉ*

**4.1.3 Ententes, contrats et mandats**

**2018-08-274 4.1.3.1 Faubourg Lac-Brome – Entente de travaux municipaux**

ATTENDU le projet de développement immobilier « Faubourg Lac-Brome » et la résolution 2018-04-144;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du projet est assujettie à la conclusion d'une entente devant être approuvée par le Conseil;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'entente et de son contenu et s'en déclarent satisfaits;

*Il est*

*Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par David Taveroff*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe, ou en son absence le conseiller Lee Patterson, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, ou en son absence la directrice générale adjointe madame Lucy Edwards, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de travaux municipaux dans le cadre du projet de développement immobilier « Faubourg Lac-Brome » ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

*ADOPTÉ*

**2018-08-275**

**4.1.3.2 Entente travaux municipaux – Boisés d'Inverness**

ATTENDU le projet de développement immobilier « Les Boisés d'Inverness » et les résolutions 2018-02-42 et 2018-06-205;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du projet est assujettie à la conclusion d'une entente devant être approuvée par le Conseil;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'entente et de son contenu et s'en déclarent satisfaits;

*Il est*

*Proposé par Lucy Gagnon*

*Appuyé par David Taveroff*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil abroge la résolution 2018-06-205;

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe, ou en son absence le conseiller Lee Patterson, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, ou en son absence la directrice générale adjointe madame Lucy Edwards, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de travaux municipaux dans le cadre du projet de développement immobilier « Les Boisés d'Inverness » ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

*ADOPTÉ*

**2018-08-276**

**4.1.3.3 AO 2018-19 – Installation de glissières – Contrat**

ATTENDU l'appel d'offres AO 2018-19 pour l'installation de glissières et travaux de stabilisation riveraine;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Excavation Dominic Carey Inc.	166 586,59 \$
Aménagement Natur'Eau-Lac Inc.	246 241,96 \$
MVC Océan Inc.	247 209,01 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle Dominic Carey Inc. au montant de 166 586,59 \$, taxes incluses; les deux autres étant pour des montants largement supérieurs à l'enveloppe budgétaire du projet et n'auraient pu faire l'objet d'un contrat même à titre de plus basse soumission conforme;

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accorde à **Dominic Carey Inc.** le contrat AO 2018-19 pour l'installation de glissières et travaux de stabilisation riveraine et autorise la dépense de **166 586,59 \$**, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fonds général de Ville de Lac-Brome.

**ADOPTÉ**

**2018-08-277**

**4.1.3.4 AO 2018-20 – Construction d'une piste cyclable – Contrat**

ATTENDU l'appel d'offres AO 2018-19 pour la construction d'une piste cyclable;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Excavation Dominic Carey Inc.	243 437,26 \$
Roger Dion & Fils Inc.	202 096,16 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle Roger Dion & Fils Inc. au montant de 202 096,16 \$, taxes incluses; l'autre soumission étant pour un montant largement supérieur à l'enveloppe budgétaire du projet et n'aurait pu faire l'objet d'un contrat même à titre de plus basse soumission conforme;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accorde à **Roger Dion & Fils Inc.** le contrat AO 2018-20 pour la construction d'une piste cyclable et autorise la

dépense de **202 096,16 \$**, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense :

- 54 410,00 \$, lequel montant sera financé à même le solde du *Règlement 2016-03 (Règlement pour la construction de passerelles reliant les sections du sentier Quilliams et l'aménagement dudit sentier)* et remboursable sur une période de vingt (20) années;
- toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense;
- la balance du paiement de cette dépense, à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**2018-08-278 4.1.3.5 Regroupement d'achat (FQM) – Luminaires de rues DEL**

**Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités**

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la municipalité;

ATTENDU QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

ATTENDU QUE dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

ATTENDU QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

ATTENDU QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, Ville de Lac-Brome doit conclure une entente avec la FQM;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère;

ATTENDU QUE la FQM accepte de signer une entente avec Ville de Lac-Brome pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

- QUE Ville de Lac-Brome participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;
- QUE monsieur Gilbert Arel, directeur général, ou en son absence la directrice générale adjointe madame Lucy Edwards, soit autorisé à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat;
- QUE monsieur Gilbert Arel, directeur général, ou en son absence la directrice générale adjointe madame Lucy Edwards, soit autorisé à requérir la réalisation, pour le compte de Ville de Lac-Brome, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;
- QUE monsieur Gilbert Arel, le directeur général, ou toute personne qu'il désigne à cette fin, soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

**ADOPTÉ**

#### **4.1.4 Ressources humaines**

N/A

#### **4.1.5 Divers**

##### **4.1.5.1 Liste des immeubles en défaut de paiement des taxes – Dépôt**

Dépôt de l'état dressé par la trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées de la municipalité n'ont pas été payées, en tout ou en partie.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par la trésorière, se réserve le droit d'ordonner au greffier de procéder à la vente de ces immeubles à l'enchère publique, au bureau du Conseil ou en tout autre endroit désigné dans l'ordonnance ou par entente, en la manière prescrite par la *Loi sur les cités et Villes*.

## **4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÉGLEMENTS**

### **4.2.1 Règlement 2018-09 déléguant certains pouvoirs du Conseil – Avis de motion**

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion que le Règlement 2018-09 (Règlement déléguant certains pouvoirs du Conseil) sera adopté à une séance ultérieure du Conseil. Le projet de ce règlement est dûment présenté par le greffier ou le maire suppléant qui en mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement. Conformément à la Loi, ce projet de



règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

**2018-08-279 4.2.2 Règlement 596-9 modifiant le Règlement 596 de zonage – Retrait**

*Dépôt du certificat des résultats du registre du 25 juillet 2018 sur le Règlement 596 (Règlement modifiant le Règlement 596 de zonage).*

ATTENDU la tenue, le 25 juillet 2018, d'un registre pour déterminer si le Règlement 596-9 devait être soumis à l'approbation référendaire;

ATTENDU les résultats du registre;

ATTENDU QUE, prenant acte des résultats du registre, le promoteur a retiré sa demande de changement de zonage pour autoriser l'usage « résidence unifamiliale jumelée »;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil retire le Règlement 596-9 modifiant le Règlement de zonage.

**ADOPTÉ**

**5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement**

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

**5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement**

Dépôt du procès-verbal des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement.

**5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA**

**2018-08-280 5.3.1 315, chemin de Knowlton – Lot 4 471 081, Zone UI-3-L15**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant le remplacement d'enseignes suite à une modification corporative de logo;

ATTENDU la résolution 18-083 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant le remplacement d'enseignes suite à une modification corporative de logo au 315, chemin de Knowlton – Lot 4 471 081, zone UI-3-L15.

*ADOPTÉ*

**2018-08-281**

**5.3.2 320, chemin de Knowlton – Lot 4 266 246, Zone UCV-3-K15**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à ajouter une porte d'entrée ainsi qu'une porte-patio en remplaçant deux fenêtres;

ATTENDU la résolution 18-084 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant à ajouter une porte d'entrée ainsi qu'une porte-patio en remplaçant deux fenêtres au 320, chemin de Knowlton – Lot 4 266 246, zone UCV-3-K15.

*ADOPTÉ*

**2018-08-282**

**5.3.3 485, chemin de Knowlton – Lot 4 266 021, Zone UC-5-L14**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à remplacer une enseigne sur poteaux;

ATTENDU la résolution 18-085 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant à remplacer une enseigne sur poteaux au 485, chemin de Knowlton – Lot 4 266 021, zone UC-5-L14.

*ADOPTÉ*

**2018-08-283**

**5.3.4 560, chemin de Knowlton – Lot 4 266 694, Zone UC-4-L13**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant le remplacement d'une enseigne sur poteaux;

ATTENDU la résolution 18-086 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant le remplacement d'une enseigne sur poteaux au 560, chemin de Knowlton – Lot 4 266 694, zone UC-4-L13.

**ADOPTÉ**

**2018-08-284 5.3.5 1092, chemin de Knowlton – Lot 3 938 322, Zone UC-1-M2**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant le remplacement de fenestration;

ATTENDU la résolution 18-086 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant le remplacement de fenestration au 1092, chemin de Knowlton – Lot 3 938 322, zone UC-1-M2.

**ADOPTÉ**

**2018-08-285 5.3.6 12, chemin McCurdy – Lot 3 938 691, Zone UMV-1-P3**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant le remplacement d'une enseigne à plat ainsi que l'installation d'une enseigne sur poteaux;

ATTENDU la résolution 18-088 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant le remplacement d'une enseigne à plat ainsi que l'installation d'une enseigne sur poteaux au 12, chemin McCurdy – Lot 3 938 691, zone UMV-1-P3.

**ADOPTÉ**

**2018-08-286 5.3.7 29, chemin Lakeside – Lot 4 266 259, Zone UCV-5-K15**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant l'installation de deux enseignes à plat;

ATTENDU la résolution 18-089 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant l'installation de deux enseignes à plat au 29, chemin Lakeside – Lot 4 266 259, zone UCV-5-K15.

**ADOPTÉ**

**2018-08-287 5.3.8 22, rue Lansdowne – Lot 4 266 443, Zone URA-12-K15**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant la modification de la toiture du bâtiment principal;

ATTENDU la résolution 18-090 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant la modification de la toiture du bâtiment principal au 22, rue Lansdowne – Lot 4 266 443, zone URA-12-K15.

**ADOPTÉ**

**2018-08-288 5.3.9 43, rue Lansdowne – Lot 4 266 449, Zone URA-12-K15**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant la construction d'une nouvelle résidence;

ATTENDU la résolution 18-091 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant la construction d'une nouvelle résidence au 43, rue Lansdowne – Lot 4 266 449, zone URA-12-K15.

**ADOPTÉ**

## 5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

*Le conseiller David Taveroff invite toute personne désirant formuler des observations à le faire avant le vote.*

2018-08-289

### 5.4.1 304, rue de Bondville – Lot 3 938 481, Zone UV-6-I12

ATTENDU le projet de construction d'une résidence comprenant une section empiétant dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE l'article 80 du *Règlement de zonage no. 596* interdit toute construction et travaux dans la bande de protection riveraine de 15 mètres du lac;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant la reconstruction d'une résidence avec des escaliers de galerie empiétant jusqu'à 3,5 m dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE le CCE et le CCU sont d'avis que le lot est amplement grand pour permettre une construction complètement à l'extérieur de la rive;

ATTENDU la résolution 18-080 du CCU et sa recommandation au Conseil de refuser la demande, l'application du règlement ne causant pas un préjudice sérieux au propriétaire;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

*La conseillère Lucy Gagnon déclare son conflit d'intérêt et s'abstient de voter ou de participer aux délibérations*

QUE le Conseil refuse la demande de dérogation mineure visant la construction d'une résidence comprenant une section empiétant dans la bande de protection riveraine au 304, rue de Bondville – Lot 3 938 481, zone UV-6-I12, l'application du règlement ne causant pas un préjudice sérieux au propriétaire.

*ADOPTÉ*

2018-08-290

### 5.4.2 156, chemin du Centre – Lot 3 938 430, Zone AF-17-J11

ATTENDU QUE la demande vise à régulariser une dérogation dans le cadre d'une transaction immobilière;

ATTENDU QUE la résidence concernée avait fait l'objet de l'émission d'un permis de construction en 1997 autorisant une construction de deux (2) étages;

ATTENDU QUE les évaluateurs ont établi que la résidence avait (3) trois étages;

ATTENDU QUE l'annexe VII « Grille des normes d'implantation par zone » du *Règlement de zonage no 596* limite le nombre d'étages

des bâtiments principaux à deux (2) dans la zone AF-17-J11;

ATTENDU la résolution 18-081 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à régulariser l'étage dérogatoire au 156, chemin du Centre – Lot 3 938 430, zone AF-17-J11.

**ADOPTÉ**

## **5.5 DEMANDES À LA CPTAQ**

**2018-08-291**

### **5.5.1 77, chemin Fulford – Lot 4 882 110, Zone AF-20-D14**

ATTENDU le dépôt d'une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation du lot 4 882 110, cadastre du Québec, à une fin autre que l'agriculture;

ATTENDU QUE l'usage « A20 – élevage en réclusion » est autorisé dans la zone AF-20-D14;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil appuie la demande à la CPTAQ du propriétaire du lot 4 882 110, Cadastre du Québec, ladite demande étant conforme à la réglementation municipale en vigueur.

**ADOPTÉ**

**2018-08-292**

### **5.5.2 113, chemin Doucet – Lots 4 265 064, 4 265 066 et 4 601 780, Zone AF-22-B17**

ATTENDU le dépôt d'une demande à la CPTAQ de morcellement, aliénation et utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 4 265 064, 4 265 066 et 4 601 780, cadastre du Québec, a été déposée;

ATTENDU QUE le terrain est occupé par un bâtiment principal utilisé à des fins résidentielles conforme au règlement de zonage no 596 permettant d'avoir une superficie et des dimensions de terrain moindre que celles édictées au *Règlement de lotissement no 597*;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil appuie la demande à la CPTAQ du propriétaire des lots 4 265 064, 4 265 066 et 4 601 780, Cadastre du Québec, ladite demande étant conforme à la réglementation municipale en vigueur.

**ADOPTÉ**

**5.6 DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT**

N/A

**5.7 DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE**

N/A

**5.8 PROJETS IMMOBILIERS**

**2018-08-293**

**5.8.1 Projet résidentiel « Faubourg Lac-Brome »**

ATTENDU le *Règlement 607 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*;

ATTENDU QUE l'article 17 dudit règlement stipule que la Ville doit, au plus tard 90 jours après avoir reçu une requête complète, informer le promoteur de sa décision de donner suite ou non à cette requête;

ATTENDU QUE la Ville recevait, le 26 juin 2018, une requête complète de la compagnie 9367-1337 Québec Inc. pour la construction des infrastructures municipales en vue de la réalisation du projet de développement immobilier « Faubourg Lac-Brome »;

ATTENDU QUE le plan projet de lotissement préparé par Kevin Migué, arpenteur-géomètre, sous la minute no 4191, et les plans et devis des infrastructures municipales préparés par St-Georges Structures et Civil Inc. inclus à la requête complète ont été présentés aux élus municipaux;

ATTENDU la résolution 2018-04-144 autorisant le *Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) « Faubourg Lac-Brome »*

ATTENDU les recommandations des services de la Gestion du territoire et des Travaux publics;

*Il est*

*Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par David Taveroff*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

- QUE le Conseil informe la compagnie 9367-1337 Québec Inc. de sa décision de donner suite à sa requête visant la construction des infrastructures municipales en vue de la réalisation du projet immobilier « Faubourg Lac-Brome » tel qu'illustré sur le plan projet susmentionné;
- QUE la mise en œuvre du projet de développement étant assujettie à la conclusion d'une entente, l'autorité compétente préparera un projet d'entente qui sera soumis à la compagnie 9367-1337 Québec Inc. et au Conseil municipal pour approbation;
- QUE cette résolution ne peut en aucun cas être considérée comme donnant droit à la délivrance d'un quelconque permis, ni comme étant constitutive d'un quelconque droit au prolongement des infrastructures municipales ou à l'exécution des travaux municipaux illustrés sur le plan projet.

**ADOPTÉ**

**2018-08-294**

**5.8.2 Projet résidentiel « Boisés d'Inverness »**

- ATTENDU le *Règlement 607 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*;
- ATTENDU QUE l'article 17 dudit règlement stipule que la Ville doit, au plus tard 90 jours après avoir reçu une requête complète, informer le promoteur de sa décision de donner suite ou non à cette requête;
- ATTENDU QUE la Ville recevait, le 31 mai 2018, une requête complète de la compagnie 9368-7226 Québec Inc. pour la construction des infrastructures municipales en vue de la réalisation du projet de développement immobilier « Boisés d'Inverness »;
- ATTENDU QUE le projet de lotissement et de compilation préparé par Daniel Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 17 octobre 2017, sous la minute 2995 et portant le numéro de dossier 70205, et les plans et devis des infrastructures municipales préparés par Avizo Experts-Conseils Inc. et portant le numéro de dossier PGC-671-09 inclus à la requête complète ont été présentés aux élus municipaux;
- ATTENDU les recommandations des services de la Gestion du territoire et des Travaux publics;



*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

- QUE le Conseil informe la compagnie 9368-7226 Québec Inc. de sa décision de donner suite à sa requête visant la construction des infrastructures municipales en vue de la réalisation du projet immobilier « Boisés d'Inverness » tel qu'illustré sur le plan projet susmentionné;
- QUE la mise en œuvre du projet de développement étant assujettie à la conclusion d'une entente, l'autorité compétente préparera un projet d'entente qui sera soumis à la compagnie 9368-7226 Québec Inc. et au Conseil municipal pour approbation;
- QUE cette résolution ne peut en aucun cas être considérée comme donnant droit à la délivrance d'un quelconque permis, ni comme étant constitutive d'un quelconque droit au prolongement des infrastructures municipales ou à l'exécution des travaux municipaux illustrés sur le plan projet.

**ADOPTÉ**

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / ÉQUIPEMENT**

### **6.1 Rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants**

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants.

### **2018-08-295 6.2 Formation des pompiers – Confirmation et demande de subvention**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU la résolution 2017-11-394 concernant les prévisions pour la formation des pompiers pour l'année 2018;

ATTENDU la demande du ministère de la Sécurité publique que la Ville lui confirme que la formation « Pompier 1 » a bel et bien commencé en 2018, conformément auxdites prévisions;

*Il est*

*Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil mandate monsieur Don Mireault, directeur du service Sécurité incendie de la Ville, pour présenter, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et à transmettre cette demande à la MRC Brome-Missisquoi;

QUE le Conseil confirme au ministère de la Sécurité publique que la formation « Pompier 1 » a commencé en 2018, conformément aux prévisions pour la formation des pompiers visée par la résolution 2017-11-394;

QUE le Conseil confirme que les pompiers suivants suivent la formation et sont inscrits via le gestionnaire de formation de la Ville de Bedford depuis le 28 mars 2018:

- M. Alex Royer Whitehead
- M. Corey Massé-Ford
- M. Corey Wilson
- M. Curtis Needham
- M. Quentin Hadlock

**ADOPTÉ**

**2018-08-296**

**6.3 Services thérapeutiques téléphoniques – Entente de services avec La Vigile**

ATTENDU QU' il est loisible à la Ville de conclure une entente permettant à ses pompiers et premiers répondants d'avoir accès à des services thérapeutiques téléphoniques;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'entente et de son contenu et s'en déclarent satisfaits;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe, ou en son absence le conseiller Lee Patterson, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, ou en son absence la directrice générale adjointe madame Lucy Edwards, à signer pour et au nom de la Ville, ladite entente de services entre la Ville et l'OBNL *La Vigile* ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

2018-08-297

**6.4 Demande au MTMDET – Intersection des routes 215 et 243**

ATTENDU l'achalandage et la vitesse des automobilistes croisant l'intersection des routes 215 et 243;

ATTENDU les nombreux accidents à cette intersection depuis quelques années;

ATTENDU la réalisation imminente d'un important développement résidentiel qui contribuera à l'augmentation de l'achalandage de cette intersection et au risque de futurs accidents en ce lieu;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que l'aménagement actuel de cette intersection constitue un risque pour la sécurité publique et que l'aménagement doit être modifié de manière à significativement réduire le risque de futurs accidents;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville demande au MTMDET de réaliser une étude de sécurité de l'intersection des routes 215 et 243, notamment pour suggérer des mesures permanentes pour réduire le risque de futurs accidents et pour évaluer la pertinence d'y mettre en place un carrefour giratoire dans le contexte de l'augmentation prévisible de l'achalandage lié au nouveau développement résidentiel.

**ADOPTÉ**

**7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

**7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics**

Dépôt du rapport du service des Travaux publics.

2018-08-298

**7.2 Travaux sur la rue Victoria – Demande de certificat d'autorisation**

ATTENDU la résolution 2017-07-247 concernant la réalisation des travaux sur la rue Victoria assujettis à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et doit faire l'objet d'une autorisation du MDDELCC;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier la demande de certificat d'autorisation originale;

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE Ville de Lac-Brome mandate *Les Consultants S.M. Inc.* pour préparer, signer et soumettre cette demande modifiée au MDDELCC et tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution ainsi qu'à présenter tout engagement en lien avec ladite demande;

QUE Ville de Lac-Brome s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

**ADOPTÉ**

## **8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **8.1 Rapport mensuel du LSCLB**

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

### **8.2 Demandes d'aide financière**

**2018-08-299**

#### **8.2.1 Église anglicane *Holy Trinity***

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense de **1 200 \$** à titre de contribution financière à l'*Église anglicane Holy Trinity* pour la tenue du BBQ annuel.

**ADOPTÉ**

**2018-08-300**

#### **8.2.2 La Maison Au Diapason**

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil mandate la conseillère Lucy Gagnon et le conseiller Ronald Myles pour représenter la Ville au 14<sup>e</sup> tournoi annuel au bénéfice de *La Maison Au Diapason* et autorise la dépense de **450 \$** (achats de billets) à titre de contribution financière à cet organisme.

**ADOPTÉ**

**2018-08-301 8.2.3 La Fondation BMP**

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense de **250 \$** pour commandite d'un trou au tournoi de golf annuel au bénéfice de la *Fondation BMP*, à titre de contribution financière à cet organisme.

*ADOPTÉ*

**8.3 Demandes d'utilisation du domaine public**

**2018-08-302 8.3.1 Canard du Lac Brome – Fête des employés**

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la tenue de la Fête des employés de Canard du Lac Brome au Parc des Lions, de 14h à 18h, le 25 août 2018, selon les conditions du mémo à cet effet de la directrice de LSCLB, les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant.

*ADOPTÉ*

**2018-08-303 8.3.2 Club Optimiste Lac-Brome – Barrage routier**

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la demande d'utilisation du domaine public pour la tenue d'un barrage routier par le Club Optimiste de Lac-Brome à l'intersection des chemins Knowlton et Lakeside le 15 septembre (22 ou 23 septembre, en cas de pluie) 2018 de 10h à 14h, selon les conditions du mémo à cet effet de la directrice de LSCLB, les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant.

*ADOPTÉ*

**2018-08-304 8.3.3 « Karaté sur la Plage »**

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la tenue de l'activité « Karaté sur la plage », de 18h à 20h30, le 18 août 2018, selon les conditions du mémo à cet effet de la directrice de LSCLB, les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**9. ÉCONOMIE LOCALE**

**2018-08-305 9.1 Tournage d'une vidéo promotionnelle**

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense maximale de **24 000 \$**, taxes incluses, pour le tournage d'une vidéo promotionnelle pour la Ville;

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe, ou en son absence le conseiller Lee Patterson, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, ou en son absence la directrice générale adjointe madame Lucy Edwards, à signer pour et au nom de la Ville, toute entente concernant la réalisation de cette vidéo promotionnelle ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**2018-08-306 9.2 Projet de commercialisation agroalimentaire**

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense de **2 100 \$** à titre de contribution financière à un projet de commercialisation agroalimentaire.

**ADOPTÉ**

## 10. VARIA

### 2018-08-307 10.1 Demande d'officialiser un odonyme – Chemin Wilson

ATTENDU l'existence d'un chemin sans odonyme situé sur le lot 3 940 523, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le Conseil désire attribuer à ce chemin l'odonyme « chemin Wilson » et le faire officialiser par la Commission de toponymie du Québec;

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil attribue au chemin sans odonyme situé sur le lot 3 940 523, cadastre du Québec, l'odonyme « chemin Wilson » et demande à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser cet odonyme.

**ADOPTÉ**

## 11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Chuck Christie : Demande des précisions concernant le projet « Faubourg Lac-Brome », la signalisation sur le chemin de Knowlton et la liste des immeubles en défaut de payer les taxes municipales. Le conseiller Patterson donne les précisions demandées et prend acte de la demande concernant la signalisation sur le chemin de Knowlton.

Gilberte Vigeant : Demande des précisions concernant l'échéancier de réalisation du pont Trestle Cove ainsi que sur le contrat AO 2018-20 (Piste cyclable). Le conseiller Patterson donne les précisions demandées.

Ken Batley : Demande l'intervention de la Ville auprès de la Sûreté du Québec pour la problématique de vitesse sur le chemin du Mont-Écho. Le conseiller Patterson répond que la Ville est insatisfaite du service de la Sûreté du Québec et travaille pour la conclusion d'une entente de services avec la ville de Bromont.

Luc Benoit : Demande que la Ville améliore immédiatement l'aménagement de l'accès au sentier Quilliams par le pont, de manière à réduire les risques d'accidents. Demande également des précisions concernant l'échéancier de réalisation des ponts reliant les sentiers. Le conseiller Patterson prend acte de la demande concernant l'aménagement de l'accès au sentier par le pont et le directeur général

donne les précisions demandées concernant l'échéancier de réalisation.

Richard Grondin : Demande des précisions concernant l'intersection des routes 215 et 243. Le conseiller Patterson rappelle que la Ville considère l'intersection dangereuse, d'où sa proposition au MTMDET d'y installer un carrefour giratoire.

Hélène Drouin : Demande les intentions de la Ville concernant le dossier des surverses. Le conseiller Patterson souligne l'excellent bilan de la Ville en matière de surverses et confirme que le dossier est inclus dans le *Plan Stratégique* de la Ville.

Janet Marston : Demande un meilleur entretien des mauvaises herbes au coin des rues Royer et Mont-Écho ainsi que la remise en état de son terrain suite à des travaux publics. Demande également une confirmation écrite que la rue Royer demeurera toujours un cul-de-sac. Le Conseiller Patterson prend acte de ses demandes mais précise que la Ville ne donnera pas l'engagement demandé.

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-08-308

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.  
Il est 20h30.

*ADOPTÉ*

---

*Lee Patterson  
Maire suppléant*

---

*Edwin John Sullivan, B. Sc. LL. B.  
Greffier*